



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 20 décembre 2013

Délibération n° 111-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 11200€ à l'association sportive de l'Université de Bretagne-Sud, pour l'année universitaire 2013-2014.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : proposition de délibération pour le versement d'une subvention à l'association sportive de l'UBS

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06 janvier 2014

Document mis en ligne le : 07 janvier 2014



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 2013

PROPOSITION DE DELIBERATION

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Exposé des motifs :

Jusqu'à présent, les demandes de subvention des associations sportives universitaires entraînent dans le cadre de la CDIE (Commission de Développement des Initiatives Étudiantes). Or, elles ne remplissaient pas les critères d'attribution tels qu'ils sont définis dans le règlement du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

En attendant de trouver une solution plus satisfaisante pour l'année 2014, il a été décidé que la demande de subvention de l'Association Sportive serait présentée directement aux membres du CEVU puis aux membres du CA.

L'Association Sportive de l'Université de Bretagne-Sud remplit deux missions principales : la pratique du sport en compétition (dans le cadre des championnats universitaires) et l'accès à la pratique sportive à tarifs préférentiels (opérations « tickets sport »).

Pour l'année universitaire, l'Association Sportive de l'Université de Bretagne-Sud a engagé de nombreuses équipes en compétition avec des résultats plus qu'honorables :

- 2 équipes de football en championnat de district, 1 équipe en championnat académique. L'UBS a remporté la poule interrégionale du championnat de France CFU et participé à la phase finale du championnat à Grenoble (4^{ème} place),
- 2 équipes de basket-ball (championnat district)
- 2 équipes de volley-ball en championnat de district. L'équipe féminine est championne d'académie. Elle a participé à la phase interrégionale du championnat de France
- 1 équipe de rugby à 7 (championnat de district),
- 1 équipe de *futsal* (championnat de district).

Par ailleurs, de nombreux licenciés ont participé à des compétitions dans des sports individuels :

- Aviron de mer : championnat de France à La Rochelle (3^{ème} place),
- Boxe anglaise : 2 champions académiques (participation aux compétitions interrégionales),
- Canoë Kayak : 1 étudiant en championnat de France,
- Cross-country (championnat académique),
- Cyclisme sur route : 2 étudiants aux championnats de France,
- Golf : 3 étudiants au championnat académique, 1 étudiant au championnat de France,
- Judo : 2 étudiants au championnat de France,
- Boxe française : 1 étudiant au championnat académique,
- Taekwondo : 2 étudiants au championnat de France.

Ces résultats ont généré des frais de déplacement plus importants que certaines années, le budget transport dépendant des résultats des étudiants engagés.

Proposition :

Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 11.200 € à l'Association Sportive de l'Université de Bretagne-Sud pour l'année universitaire 2013-2014. Ce montant sera pris sur les crédits du FSDIE.

Avis du CEVU :

Pour : 16
Abstention : 1
Contre : 0